

# RESSOURCES BOREALES

Mars 2015  
Volume 5 N° 1

Bulletin d'information de la Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean



## Dans ce numéro :

- 01** Mot du directeur général
- 02** Davantage de bois, mais autant de forêts
- 03** Plans d'aménagement forestier intégré tactiques
- 03** Acquisition de connaissances sur les peuplements aménagés en forêt boréale au SLSJ
- 05** La tordeuse dans la région
- 07** Symposium sur la détermination des besoins de recherche en forêt boréale
- 08** Contribution des unités de gestion à la vente aux enchères
- 08** Mois de l'arbre et des forêts 2015
- 09** Consultation publique sur la révision des unités d'aménagement
- 10** Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels
- 11** Révision des garanties d'approvisionnement
- 12** Rapport du comité chargé d'examiner la limite nordique des forêts attribuables

## Mot du directeur général

Alain Thibeault, B.A.A.

Chers clients et partenaires,

Je ne vous apprends rien en vous disant que la dernière élection provinciale a eu pour effet d'introduire des changements importants pour certains ministères du gouvernement. C'est le cas du ministère des Ressources naturelles qui se trouve maintenant divisé en deux ministères, soit le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Pour mieux comprendre le changement, bien que le nom du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs traduise bien le mandat de gestion des ressources qui lui sont dévolues, il faut préciser que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a pour sa part le mandat de gestion des mines, de l'énergie et du territoire.

À cet égard, les deux ministères sont actuellement à mettre en place leur structure régionale qui permettra de répondre à la livraison de leurs produits et services respectifs.

Le MFFP a pour sa part fait le choix de réunir des régions administratives sous le chapeau d'un directeur général; aussi notre bulletin d'information sera-t-il dorénavant tourné vers les activités liées à notre ministère, soit la forêt et la faune.

Plusieurs dossiers d'intérêt sont donc présentés dans ce bulletin. Je tiens par contre à attirer votre attention sur la stratégie d'aménagement forestier durable proposée pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qui a pour but, d'ici à 2050, de produire davantage de bois et d'avoir autant de forêts.

Je vous souhaite une bonne lecture!

## ORGANIGRAMME SECTEUR NORD-EST



Forêts, Faune  
et Parcs

Québec





# Davantage de bois, mais autant de forêts

## Des recettes d'aménagement qui concilient les besoins écologiques et socioéconomiques

Jacinthe Brisson, ing.f., Direction des opérations intégrées

Pour répondre aux engagements gouvernementaux à la fois en matière de conservation et de développement socioéconomique, la Direction générale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au Saguenay-Lac-Saint-Jean (DGR-02) a choisi de miser sur une stratégie régionale d'aménagement forestier.

Pour ce faire, la stratégie élaborée par la DGR 02 comprend l'application de « recettes » d'aménagement qui permettront l'atteinte des objectifs suivants :

1. Augmenter la production de matière ligneuse sur une petite partie du territoire;
2. Maintenir les caractéristiques des forêts naturelles et les activités socioéconomiques sur la majeure partie du territoire;
3. Protéger une partie du territoire.

### Comment y parviendra-t-on?

La réponse : en adaptant les principaux types de travaux selon les objectifs poursuivis et en variant la fréquence des interventions telles que :

- la récolte;
- la préparation de terrain et la plantation;
- les travaux d'éducation des peuplements (ex. : dégagement, éclaircie);
- les coupes partielles.

Selon la stratégie de la DGR-02, le territoire forestier régional pourrait être aménagé selon les proportions suivantes **d'ici à 2050** :

### 1. Augmenter la production de bois sur une petite proportion du territoire

Afin d'optimiser le rendement des surfaces, la DGR-02 adaptera les efforts sylvicoles selon le degré de sylviculture recherché, soit extensif, de base ou intensif.

Ce gradient varie selon différents facteurs dont :

- la richesse des sols;
- la proximité des sites;
- la structure de la forêt;
- la composition forestière.

### 2. Maintenir les caractéristiques de la forêt naturelle et les activités socioéconomiques

La majeure partie du territoire sera aménagée de manière à réduire les écarts entre la forêt naturelle et la forêt aménagée et à assurer la mise en valeur de l'ensemble des usages du territoire :

- par l'augmentation de la proportion de vieilles forêts;
- par la réduction de la perte de superficie productive (remettre de la forêt où il n'y en avait plus);
- par le maintien de la chasse, de la pêche, du piégeage, de la villégiature et des activités récréotouristiques;
- par divers autres moyens.

### 3. Protéger une partie du territoire

Il importe de garder une proportion du territoire exempté d'interventions.

**Objectif 3**  
12% en conservation  
Aucune intervention forestière

**Objectif 1 - 22% voué à l'augmentation de la production de matière ligneuse (plantations)**  
Aménagement de base et intensif  
4,5 M m<sup>3</sup>/an



**Objectif 2 - 66% servant au maintien des caractéristiques de la forêt naturelle (semis naturels)**  
Aménagement extensif (faible)  
1,5M m<sup>3</sup>/an

En somme, la stratégie élaborée par la DGR-02 allie à la fois environnement et emplois tout en permettant aux usagers du territoire de poursuivre leurs activités récréatives. Une recette « gagnant-gagnant »!



## Plans d'aménagement forestier intégré tactiques Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Jean Paquet, ingénieur forestier, Direction des opérations intégrées

### Une version plus complète est maintenant en ligne!

Une nouvelle version des sept plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) de la région a été mise en ligne. Une première version publiée en avril 2013 à la suite de consultations publiques et autochtones avait permis au Ministère de bonifier sa planification à la lumière des commentaires reçus. Toutefois, un exercice de révision des PAFIT 2013-2018 mené au cours de l'hiver 2014 a permis d'intégrer certains commentaires qui n'avaient pas été traités jusqu'à maintenant. La publication de cette seconde version plus complète répond à l'engagement inscrit dans le rapport de suivi des commentaires produit à la suite de la consultation publique.

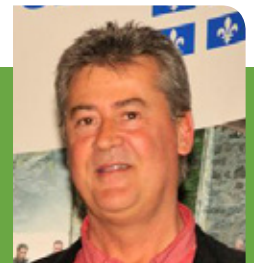
Pour faciliter le repérage des modifications, celles-ci ont été colorées en bleu dans les sept PAFIT. Vous trouverez les plans à l'adresse suivante : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafit/saguenay-lac-st-jean.jsp>



## Acquisition de connaissances sur les peuplements aménagés en forêt boréale au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Isabelle Delisle, M. Sc. biologiste  
Direction des opérations intégrées

Daniel Villemure ing. f.  
Direction des opérations intégrées



**Avec la mise en place d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs désire se doter d'une stratégie afin d'augmenter la production de bois, tant en quantité qu'en qualité, sur de plus petites superficies forestières. Les plantations et les éclaircies précommerciales (EPC) sont des outils d'aménagement à fort potentiel pour atteindre les cibles en AIPL, en plus de contribuer à augmenter la productivité forestière.**

### Des données régionales de qualité

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, plus de 350 000 hectares de forêt ont été traités en EPC depuis les années 1970 et plus de 400 000 hectares ont été reboisés depuis les années 1980. L'importance des superficies traitées démontre la nécessité de détenir des informations régionales sur la croissance de ces arbres et sur le succès des travaux réalisés.

L'acquisition de données de qualité sur ces peuplements forestiers sert à mieux prédire leur productivité à long terme et à connaître leurs effets réels sur la possibilité forestière. C'est dans cette optique que la Direction générale du Ministère au Saguenay–Lac-Saint-Jean

(DGR-02), en collaboration avec la Conférence régionale des élus (CRE), a entrepris des projets d'inventaire des plantations et des peuplements traités en EPC.

### Inventaire des éclaircies précommerciales

L'objectif principal de l'EPC est de stimuler la croissance en diamètre des arbres d'essences recherchées afin d'augmenter leur part du volume du peuplement à maturité. Présentement, dans le calcul de la possibilité forestière, les courbes de croissance associées aux peuplements traités en EPC sont les mêmes que celles appliquées aux peuplements naturels. Cela implique que le gain attribuable au traitement n'est pas pris en considération dans les courbes de production.

## Acquisition de connaissances sur les peuplements aménagés en forêt boréale au Saguenay–Lac-Saint-Jean (suite)

En 2014, 248 placettes-échantillons ont été établies dans des peuplements de 35 ans et plus traités en EPC, ayant atteint une hauteur de sept mètres ou plus. Ces placettes ont été réalisées selon la norme d'inventaire écoforestier pour les placettes-échantillons temporaires de la Direction des inventaires forestiers (DIF), en version allégée. La région a pu bénéficier de la collaboration soutenue du personnel de la DIF pour la préparation de l'inventaire, la formation des équipes terrain et la validation des travaux. L'analyse des résultats est en cours et les résultats seront disponibles sous peu.

L'acquisition de données régionales permettra :

- de préciser le rendement réel de ces peuplements en choisissant les courbes de rendement appropriées;
- de déterminer leur âge de maturité;
- d'établir un âge de référence auquel ces peuplements seront admissibles à une éclaircie commerciale.



### Inventaire des plantations d'épinette noire, de pin gris et d'épinette blanche

Les plantations sont l'outil principal pour augmenter la productivité des forêts. Actuellement, le calcul du rendement des plantations est basé sur des modèles de simulation de croissance provinciaux et ne tient pas compte du volume produit par la régénération naturelle. L'utilisation de données régionales permettra de sélectionner des courbes de rendement plus représentatives des réalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'inventaire des plantations d'épinette noire et de pin gris a débuté en 2010 dans les plantations de plus de 19 ans, tandis que celui des plantations d'épinette blanche de plus de 15 ans en est à sa première année. Les premières données récoltées dans les plantations d'épinette noire et de pin gris ont permis de sélectionner, pour le calcul de la possibilité forestière, des courbes de rendement plus représentatives des plantations régionales. L'inventaire a également permis de constater la présence de nombreuses tiges naturelles dans les plantations. Le

second objectif est donc d'acquérir des données sur le volume produit par cette régénération naturelle afin d'ajuster les courbes de rendement pour refléter la réalité terrain de ces plantations.

Outre la prévision de rendement des plantations, les inventaires ont comme objectif la caractérisation du site de reboisement, afin de déterminer les conditions optimales à la croissance des plants.

En 2014, la DGR 02 a établi et mesuré 54 placettes-échantillons dans des plantations d'épinette blanche. Il est prévu que les plantations de pin gris et d'épinette noire seront remesurées en 2015.



Les premières données récoltées ont permis de retenir des courbes de rendement plus représentatives des plantations régionales.



## La tordeuse dans la région Un combat entre l'épidémie et l'aménagement durable

Daniel Caron, tech.for. entomologiste, Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

**Qui ne connaît pas la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)? Que l'on soit ou non forestier de profession, nous connaissons tous cet insecte qui est devenu le pire fléau des forêts de sapin et d'épinette dans l'est de l'Amérique du Nord.**

### Des invasions cycliques

Malgré que nous entendons fréquemment parler d'insectes exotiques (agrile du frêne, longicorne asiatique, etc.) dans les médias, il faut savoir que la TBE est un insecte bien de chez nous. Les plus âgés d'entre nous se souviennent assurément de la dernière épidémie (1967-1992) qui avait infesté nos forêts en région et dans toute la province. Toutefois, pour les plus jeunes, une petite revue historique s'impose.



Sapins baumiers tués après le passage d'une épidémie de TBE (Source: MFFP)

Au 20<sup>e</sup> siècle, trois épidémies de TBE ont sévi dans les forêts québécoises :

- de 1909 à 1920,
- de 1937 à 1958,
- de 1967 à 1992.

Comme ces invasions sont cycliques, soit tous les 30 à 40 ans, la croissance actuelle de population de TBE nous arrive sans grande surprise. En effet, les premières défoliations sont observées depuis 2008 dans la région. À partir de 2010, on observe une augmentation de la superficie infestée, ainsi que de l'intensité de la défoliation.

### Une épidémie pas comme les autres

L'histoire nous enseigne que les épidémies de la TBE commencent généralement en Outaouais et se déplacent ensuite vers l'est, pour se terminer en Gaspésie. En comparaison, l'épidémie que nous vivons s'est déclarée dans le nord-est du Québec, soit sur la Côte-Nord, plutôt qu'en Outaouais. Ce déplacement du point d'origine est considéré comme un phénomène plutôt inhabituel.

De plus, depuis 1850, plusieurs chercheurs remarquent une augmentation de la gravité des épidémies de TBE vers le nord, soit vers le domaine de la pessière. Cette observation jette une ombre sur l'industrie forestière régionale qui est concentrée dans le royaume de l'épinette noire.

Depuis son entrée en vigueur en avril 2013, le nouveau régime forestier privilégie l'aménagement écosystémique comme moyen pour implanter l'aménagement forestier durable. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de bien comprendre cette perturbation naturelle, ainsi que ses effets sur la dynamique de nos forêts afin de moduler nos actions en conséquence.

### S'outiller pour lutter

Pour ce faire, le Ministère a produit un guide intitulé « L'aménagement écosystémique dans un contexte d'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette - Guide de référence pour moduler les activités d'aménagement dans les forêts publiques ». L'objectif de ce guide est de fournir aux décideurs, aux aménagistes et aux sylviculteurs de l'information et des outils qui permettent de planifier les interventions forestières en tenant compte de la TBE, particulièrement dans un contexte épidémique, et ce, en conservant l'essence de l'approche d'aménagement écosystémique des forêts. Le guide met également l'accent sur l'incertitude quant au comportement de l'épidémie actuelle dans un contexte de changements climatiques.



Chenille de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (Source: Lina Breton, MFFP)

Le guide propose trois étapes pour adapter les activités d'aménagement forestier :

1. Réaliser des analyses pour anticiper les effets;
2. Suivre l'évolution de la situation selon le déroulement de l'épidémie;
3. Utiliser les différents moyens d'action pour moduler la planification.

## La tordeuse dans la région

# Un combat entre l'épidémie et l'aménagement durable (suite)



Chenilles de TBE grignotant les pousses annuelles d'une branche de sapin (Source: Lina Breton, MFFP)

En tenant compte des dommages que l'épidémie est susceptible de créer, quatre objectifs ont été élaborés :

### Objectif 1

#### Minimiser les pertes de volume de bois qui peuvent résulter de la mortalité causée par l'épidémie

Il s'agit de déployer des efforts pour utiliser ou conserver les volumes susceptibles d'être perdus :

- En établissant les priorités de récolte en fonction de la vulnérabilité des peuplements, de la défoliation et de la mortalité observée.

La vulnérabilité s'évalue selon les critères suivants :

A = Composition : plus il y a de sapins, plus c'est vulnérable

B = Âge : plus le peuplement est âgé, plus il est vulnérable

C = Stations (sols) : plus la qualité du régime hydrique est bonne, moins c'est vulnérable.

- Et en utilisant la lutte directe (pulvérisations) pour préserver une partie des peuplements touchés.

### Objectif 2

#### Favoriser le rendement ligneux à moyen et à long terme dans les forêts perturbées par la TBE

Ici, il faut agir sur le flux du bois à moyen et long terme :

- Éviter la récolte induite de peuplements qui survivront.
- Assurer la régénération et la conduite des peuplements en agaçant les scénarios sylvicoles avec l'effet de la TBE.
- Tirer profit des occasions créées par l'effet TBE telles que les éclaircies.

### Objectif 3

#### Maintenir les cibles de structure d'âge et éviter d'aggraver la raréfaction des peuplements capables de jouer les rôles écologiques des vieilles forêts

Cet objectif vise à évaluer la probabilité de persistance des peuplements à l'épidémie et la marge de manœuvre par rapport aux cibles fixées pour :

- Maintenir les peuplements qui répondent aux besoins de maintien ou de restauration de la structure d'âge des forêts en conservant prioritairement les peuplements contenant une bonne proportion d'essences longévives.

### Objectif 4

#### Assurer le maintien des attributs naturels dans les peuplements perturbés faisant l'objet d'interventions

Afin de contribuer au maintien de la biodiversité, on tiendra compte des attributs comme la proportion de forêts résiduelles, leur taille, leur configuration et leur disposition au sein des chantiers de récupération :

- La rétention d'arbres ou d'îlots au sein des peuplements récoltés vise à permettre la présence d'attributs et de composition souhaités.
- L'utilisation d'un patron spatial de récupération approprié permet de répartir les coupes de manière à reconstituer un paysage qui contient des attributs spatiaux semblables à ceux observés dans la forêt naturelle perturbée.

Pour atteindre ces objectifs, nos aménagistes ont en main plusieurs moyens qui leur permettront de faire face à cette perturbation naturelle, indigène et cyclique.

Le 31 mars prochain, nous serons à la fin de la première année d'utilisation de ce guide. Nos aménagistes connaissent maintenant bien ces outils performants pour l'aménagement durable de nos forêts.

Pour toute question, il est possible de communiquer avec les techniciens en protection des forêts :

- Mme Michèle Simard de l'Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw
- M. Jasmin Côté de l'Unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien.

Ce texte a été rédigé en collaboration avec Mme Marie-Hélène Bouchard, biologiste.



Papillon de TBE (Source: Lina Breton, MFFP)



## Symposium sur la détermination des besoins de recherche en forêt boréale

Marie-Hélène Bouchard, biol. M.Sc., Direction générale

En collaboration avec Mme Ursula Larouche, biol., conseillère en développement à la Conférence régionale des élus et responsable du Fonds de la recherche forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Le 21 février dernier, près de 40 représentants du milieu administratif régional ont pris part à une journée consacrée aux chemins multiusages au Complexe de villégiature la Dam-en-Terre d'Alma. Cette rencontre a permis d'amorcer une démarche de réflexion sur un concept de cadre de gestion des chemins multiusages. Rappelons qu'un chemin multiusage est tout chemin, autre que minier, construit sur les terres du domaine de l'État en vue de permettre l'accès au territoire forestier et à ses ressources.**

Le 12 septembre dernier avait lieu le 3<sup>e</sup> Symposium sur la détermination des besoins régionaux de recherche sur la forêt boréale.

Ce symposium a été organisé en partenariat par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRE) et le Fonds de la recherche forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean (FRF-02).

L'exercice de détermination des besoins de recherche permet d'orienter la recherche appliquée en fonction des problématiques vécues par les divers utilisateurs de la forêt régionale. Les informations ainsi recueillies sont utilisées pour la rédaction des appels de propositions de projets auprès des chercheurs scientifiques dans le cadre des différents programmes de financement de la recherche. Ces besoins peuvent être acheminés à

plusieurs intervenants actifs dans le secteur de la recherche forestière, telle la Direction de la recherche forestière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et aux instituts de recherche s'intéressant à l'aménagement forestier, au bois et à sa valorisation.

Dans un premier temps, l'ensemble des utilisateurs et usagers de la forêt boréale ont été invités à déterminer des besoins de recherche. Cette étape consistait à faire part des problématiques dans les différents secteurs d'activité et qui sont issues d'un manque de connaissances scientifiques sur l'écologie et la dynamique naturelle de la forêt boréale ou au regard des pratiques d'aménagement forestier, la protection des espèces forestières, les travaux sylvicoles et leurs impacts, entre autres, sur la biodiversité et la croissance des arbres en peuplement naturel ou en plantation.

Par la suite, à partir des besoins reçus et des besoins des années antérieures, un exercice de compilation et de mise à jour a été réalisé pour produire une nouvelle liste. Un total de 31 besoins de recherche ont ainsi été établis. Ceux-ci sont regroupés en quatre thèmes :

- Biodiversité et environnement
- Forêt résineuse
- Forêt mélangée et feuillue
- Filière bois et autres produits de la forêt

Dans un deuxième temps, les partenaires du milieu forestier ont été invités à participer à un symposium régional pour confirmer

la pertinence des besoins de recherche et les mettre en ordre de priorité. Lors de cette journée, des ateliers ont permis aux participants de mener cet exercice, selon les critères suivants :

- Leur importance stratégique du besoin de recherche
- L'opportunité et l'urgence de régler la problématique
- L'impact des résultats sur l'économie régionale
- L'impact des résultats sur la création d'emplois
- L'impact des résultats sur la qualité de l'environnement

Les ateliers ont été suivis d'une séance plénière pour discuter des conclusions des ateliers.

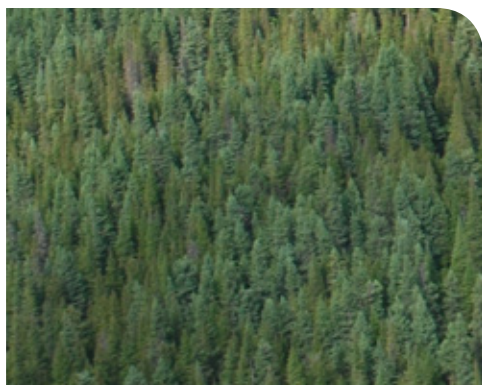
Les résultats de ce symposium permettront de rédiger le nouveau cahier des besoins de recherche, qui sera disponible dans les prochains mois. Celui-ci servira aux appels de propositions de projets dans le cadre des différents programmes de financement. Rappelons que les deux premiers symposiums ont permis de financer 46 projets de recherche dans notre région, dans le cadre des activités du Fonds de la recherche forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean, grâce à des investissements de 10 millions de dollars de 2001 à 2012, dont le MFFP était le partenaire principal.

### La recherche forestière en forêt boréale au Saguenay-Lac-Saint-Jean en chiffres

**46 PROJETS**  
financés de 2001 à 2013

Investissements :  
**10 millions \$**

Retombées : La première entente de 5 ans (2001-2006) avait permis de financer 26 projets de recherche générant ainsi 353 productions scientifiques, la formation de 99 étudiants, la création de 189 emplois, dont 151 pour les travailleurs de la région. Nous estimons que la deuxième entente, de 2007 à 2012, en aura généré autant.





## Contribution des unités de gestion à la vente aux enchères

Dario Marceau, ing. f., Unité de gestion Roberval-et-Saint-Félicien

Depuis 2011, les unités de gestion (UG) contribuent à la vente de bois avec le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) de Dolbeau-Mistassini. Pour les années 2011 et 2012, il s'agissait de projets pilotes sur des volumes qui n'avaient pas été récoltés par les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (BCAAF). Depuis 2013, il s'agit de la partie réservée au BMMB et qui représente 25% des volumes attribuables pour la région. Cette ponction peut varier d'une unité d'aménagement à l'autre.

Afin de bien comprendre le rôle des UG, il importe de connaître en détail les différentes étapes menant à la vente des bois jusqu'à la fermeture du contrat. Tout d'abord, il y a la consultation publique et autochtone des secteurs d'intervention potentiels (SIP) inscrits à la planification opérationnelle. Lors de ces consultations, il peut en résulter la conclusion d'ententes et de mesures d'harmonisation particulières avec les parties intéressées. Ensuite, le BMMB sélectionne, à partir de certains critères (représentativité, pourcentage par essence, compétitivité, etc.), les secteurs d'intervention potentiels qui seront réservés aux enchères.

La prochaine étape, qui est de la responsabilité des unités de gestion, consiste à définir précisément les secteurs d'intervention et les traitements sylvicoles à effectuer dans chacun de ceux-ci. Pour certains traitements, des points d'observation sur le terrain sont nécessaires pour valider les critères préalablement définis.

Finalement, la prescription sylvicole qui inclut les directives opérationnelles particulières est produite par l'ingénieur forestier de l'unité de gestion sur les secteurs d'intervention qui seront livrés au BMMB. Par la suite, les ententes et les mesures d'harmonisation relatives aux secteurs sont aussi transmises au BMMB pour qu'elles soient intégrées à l'appel d'offres. Les documents d'appel d'offres sont produits par le BMMB. Ce dernier les affiche sur son site Web lorsqu'il décide de vendre un secteur donné.

Une fois le secteur vendu, l'étape suivante consiste à faire une rencontre de démarrage avec l'acquéreur. L'ingénieur forestier de l'unité de gestion y explique à ce dernier le devis spécifique du secteur en mettant l'accent sur les prescriptions, les directives opérationnelles et les mesures d'harmonisation. Une fois cette rencontre tenue et tous les documents d'exigences contractuelles déposés par l'acquéreur, l'UG délivre une autorisation de début des travaux. Par la suite, des visites sur

le terrain sont effectuées pendant et après l'opération du secteur. Une fois les travaux terminés, l'entreprise doit déposer un rapport d'activité au Ministère et produire un rapport de fermeture des travaux en indiquant les écarts observés à la suite de l'analyse ou des visites effectuées sur le terrain. Le BMMB libère ensuite la caution d'exécution déposée par l'entreprise avant le début des travaux. Cette description des différents mandats et activités réalisées permet de mieux comprendre l'importance de la contribution des unités de gestion dans la vente aux enchères.



Les Unités de gestion contribuent au processus de vente aux enchères



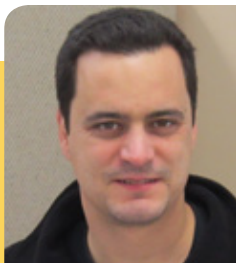
## Mois de l'arbre et des forêts 2015

Julie Richard, conseillère en communication

C'est sur le thème Les applications surprenantes du bois que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs va de l'avant encore une fois cette année avec le Mois de l'arbre et des forêts. Depuis plusieurs années, le mois de mai est consacré à la promotion de la forêt dans nos vies. C'est ainsi que toute la communauté du Saguenay-Lac-Saint-Jean est invitée à prendre part aux diverses activités organisées pour l'occasion un peu partout en région.







## Consultation publique sur la révision des unités d'aménagement

Nicolas-Pascal Côté, ing. f., Unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien

**Jusqu'au 3 avril 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs consulte la population sur sa proposition de révision des unités d'aménagement à l'échelle du Québec. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean ne fait pas exception.**

L'unité d'aménagement (UA) est une subdivision du territoire public sur laquelle des travaux d'aménagement forestier sont réalisés. Elle sert de territoire de référence à la base de la gestion forestière. Les changements proposés visent à :

- diminuer le nombre d'unités d'aménagement;
- simplifier les processus de gestion;
- favoriser l'atteinte des objectifs d'aménagement durable des forêts;
- donner une plus grande souplesse au processus de planification forestière, notamment en matière d'harmonisation des usages.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte actuellement sept unités d'aménagement. À partir de 2018, le Ministère propose d'en réduire le nombre à deux.

2013-2018		À partir de 2018	
N° des unités d'aménagement	Superficie totale* (km <sup>2</sup> )	N° des unités d'aménagement	Superficie totale approx. (km <sup>2</sup> )
023-51	3 103	023-71	14 600
023-52	10 736		
022-51	4 533	020-71	67 300
024-51	11 988		
024-52**	12 670		
025-51	27 605		
027-51	12 807		

\*Superficies totales (BFEC, 2013).

\*\*Une partie de l'unité 024-52 serait réattribuée à la nouvelle unité 023-71 à partir de la ZEC du Lac-de-la-Boiteuse.

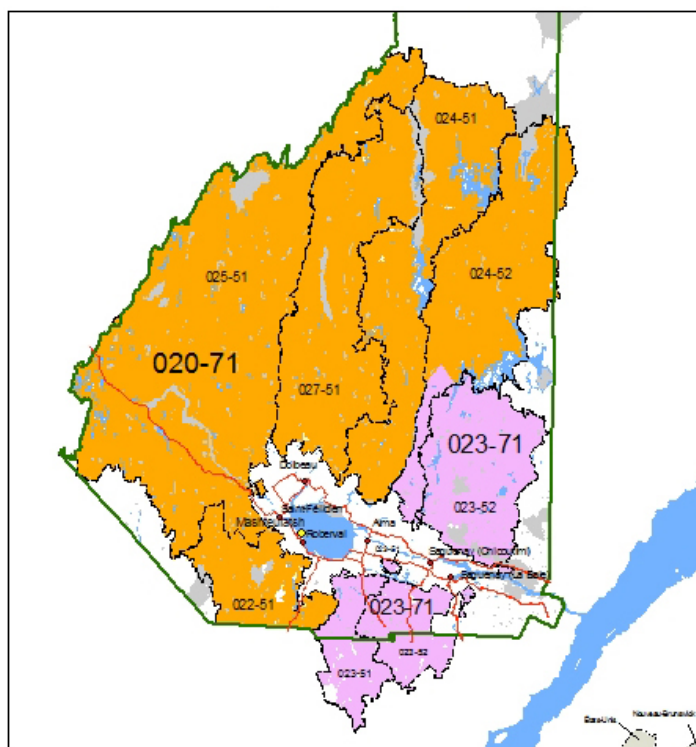
Cette proposition s'appuie notamment sur l'analyse des caractéristiques socioéconomiques des deux sous-régions, soit le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

### Les avantages sont :

- la simplification administrative et de meilleurs processus d'aménagement (plans, inventaires, etc.), qui pourront se répercuter positivement sur le service aux citoyens;
- des effets potentiellement positifs sur la possibilité forestière compte tenu des objectifs de conservation;

- une meilleure complémentarité du territoire pour faciliter l'atteinte d'objectifs d'aménagement (Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), Forest Stewardship Council (FSC), aires protégées, plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, etc.);
- la diminution des risques liés à l'impact des perturbations naturelles en raison d'une meilleure prévisibilité sur un vaste territoire (probabilité), p. ex. feux, épidémies, changements climatiques;
- la diminution des efforts à déployer par les partenaires régionaux pour la prise en compte de leurs préoccupations dans les mécanismes de consultation grâce au regroupement des plans et des tables.

Tous les points de service du Ministère en région seront maintenus. Pour obtenir plus de renseignements ou émettre des commentaires d'ici le 3 avril 2015, consultez le site Web du Ministère à l'adresse : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-limites-territoriales-ua.jsp>





## Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels

Nathalie Girard, Direction générale régionale

Avec le retour du printemps revient la période de la consultation du public sur les plans d'aménagement forestier. Comme par les années précédentes, nous tiendrons quatre rencontres de consultation. Ces dernières auront lieu avant la période de consultation qui elle se tiendra du 20 avril au 14 mai 2015. Cette manière de faire permettra aux participants de se prévaloir complètement de la période de 25 jours de consultation pour émettre leurs commentaires. Voici les dates des soirées de consultation :

Unité de gestion et date	Lieu
<b>Roberval-et-Saint-Félicien</b> (UA 22-51 et UA 25-51) 2015-04-08	Hôtel du Jardin à 18 h 30 1400, boulevard du Jardin Saint-Félicien (Québec)
<b>Rivière-Pérignonka</b> UA 24-51 et UA-24-52 2015-04-09	Hôtel Universel à 18 h 30 1000, boulevard des Cascades Alma (Québec) G8B 3G4
<b>Mistassini</b> (UA 27-51) 2015-04-14	Hôtel la Diligence à 18 h 30 414, avenue de la Friche Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3M7
<b>Saguenay-Sud-et-Shipshaw</b> (UA 23-51 et UA 23-52) 2015-04-16	Hôtel la Saguenéenne à 18 h 30 250, rue des Saguenéens Chicoutimi (Québec) G7H 3A4

Saguenay-Sud-et-Shipshaw  
Unités d'aménagement 023-51 et 023-52  
1100, rue Bersimis, Chicoutimi  
418 698-3660

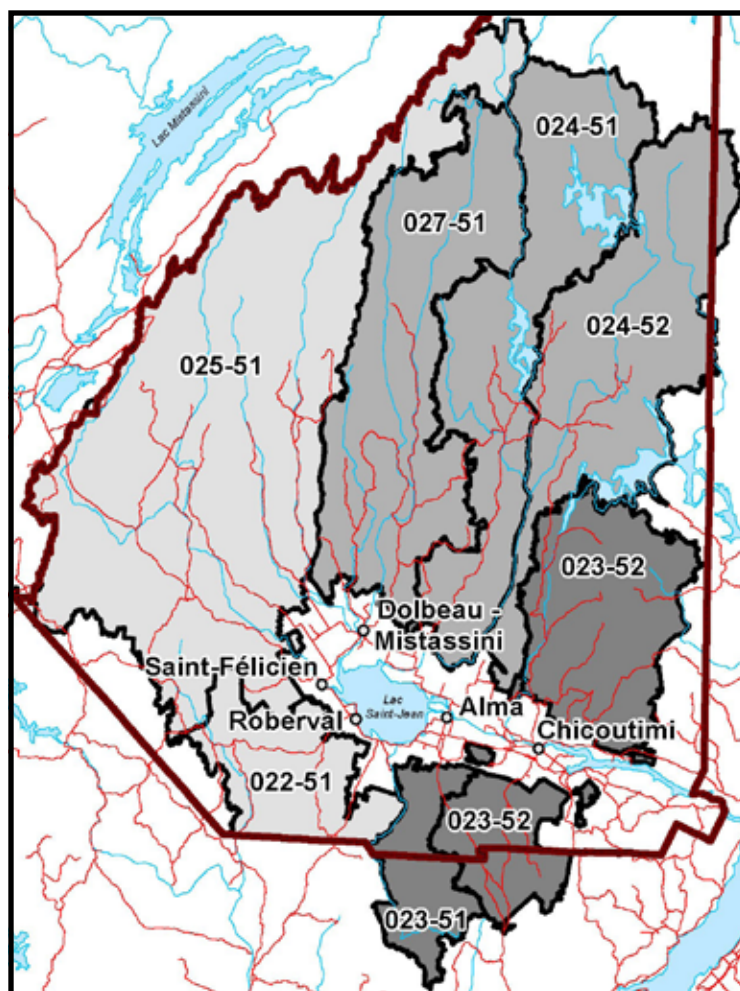
Ces rencontres de consultation seront également l'occasion d'en apprendre davantage sur la stratégie régionale d'aménagement forestier et sur l'aménagement intensif. Une présentation sera faite à cette fin par l'équipe du Ministère. Par la suite, les personnes présentes pourront consulter les cartes relatives au PAFIO et rencontrer un planificateur. Il y sera également possible de soumettre des commentaires écrits sur place, s'il y a lieu.

Les PAFIO seront disponibles à compter du 20 avril, et ce, pour toute la durée de la consultation. Ils sont accessibles par Internet à l'adresse: <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp> ou en se rendant à l'un des bureaux suivants, aux heures habituelles :

Roberval-et-Saint-Félicien  
Unités d'aménagement 022-51 et 025-51  
833, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien  
418 679-3700

Rivière-Pérignonka  
Unités d'aménagement 024-51 et 024-52  
801, chemin du Pont Taché Nord, Alma  
418 668-8319

Mistassini  
Unité d'aménagement 027-51  
56, avenue de l'Église, Dolbeau-Mistassini  
418 276-1400





## Révision des garanties d'approvisionnement

Mario Dubé, ing. f, Direction des opérations intégrées

En avril 2014, le forestier en chef (FEC) a transmis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, un avis recommandant une modification des possibilités forestières de la période 2013-2018. Après en avoir pris connaissance, M. Lessard a convenu de la nécessité de modifier les possibilités forestières de l'ensemble des unités d'aménagement de la province. Le 14 mai 2014, le FEC a terminé ses travaux visant à évaluer le niveau de récolte de bois des 71 unités d'aménagement des forêts du domaine de l'État. Ainsi, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la possibilité forestière toutes essences à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 a été évaluée à 6 989 100 mètres cubes (m<sup>3</sup>) bruts, soit une baisse de 0,2 % par rapport à la précédente. Les résultats par essence ou groupe d'essences sont les suivants :

- Groupe sapin, épinette, pin, mélèze (SEPM) : Augmentation de 1,9 % avec une possibilité forestière de 5 676 400 m<sup>3</sup> bruts et un volume net attribuable de 5 310 350 m<sup>3</sup> (3 982 750 m<sup>3</sup> en garantie d'approvisionnement et 1 327 600 m<sup>3</sup> au marché libre);
- Peupliers : Augmentation de 1,4 % avec une possibilité forestière de 495 900 m<sup>3</sup> bruts et un volume net attribuable de 446 650 m<sup>3</sup> (335 000 m<sup>3</sup> en garantie d'approvisionnement et 111 650 m<sup>3</sup> au marché libre);
- Groupe bouleaux : Diminution de 15,5 % avec une possibilité forestière de 796 800 m<sup>3</sup> bruts et un volume net attribuable de 377 300 m<sup>3</sup> (282 950 m<sup>3</sup> en garantie d'approvisionnement et 94 350 m<sup>3</sup> au marché libre).

C'est à l'été 2014 que l'exercice de révision du scénario des garanties d'approvisionnement a débuté. La Direction régionale du Ministère a collaboré avec la Direction de la gestion des stocks ligneux (DGSL) à la révision des scénarios de garantie d'approvisionnement (GA) de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la période 2015-2018. Les garanties d'approvisionnement de quatre usines ont été résiliées, soit les scieries de PF Résolu Canada à Roberval et à Saint-Fulgence, la scierie E. Tremblay et fils à Alma et la scierie de la Coopérative de Solidarité Valoribois à Petit-Saguenay.

C'est 16 usines de la région qui ont obtenu un renouvellement de leur GA pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018 : 12 ont obtenu une augmentation de volume, 3 ont eu une baisse et 1 a vu son volume être maintenu. Des deux usines situées hors de la région, l'une a obtenu une augmentation et l'autre a eu une diminution de son volume garanti dans la région. Le ministre a également augmenté le permis de récolte pour approvisionnement d'une usine (PRAU) du Conseil des Montagnais et il a également maintenu le PRAU du Groupe Forestra pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018.

Le détail des approvisionnements attribués aux bénéficiaires de la région peut être consulté au : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region02.pdf>

Les possibilités forestières, c'est-à-dire les volumes de bois récoltables annuellement, sont déterminées à rendement soutenu par le forestier en chef (FEC) et dans le respect des objectifs d'aménagement durable des forêts. Les résultats sont donnés en volume brut. Une garantie d'approvisionnement (GA) indique les volumes de bois qui peuvent être récoltés annuellement par un bénéficiaire pour approvisionner son usine de transformation. Ces volumes de bois sont attribués en fonction de la possibilité forestière. Avant d'attribuer des volumes en GA (volume net), le ministre doit apporter des réductions (volume des branches, etc.) aux résultats du calcul de la possibilité forestière (volumes bruts).





## Rapport du comité chargé d'examiner la limite nordique des forêts attribuables

Diane Larose, ing. f.  
Direction générale régionale

Daniel Villemure, ing. f.  
Direction des opérations intégrées



### Le rapport

Le comité chargé d'étudier la limite nordique des forêts attribuables a remis son rapport au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en octobre 2014. S'appuyant sur de nouvelles données d'inventaire couvrant plus de 242 000 km<sup>2</sup>, le comité a développé une approche analytique originale fondée sur des critères biophysiques d'aménagement forestier durable, soit les contraintes du milieu physique, la capacité de production forestière, la vulnérabilité des forêts au risque de feu et la biodiversité du milieu.

### De nouvelles informations sur un vaste territoire

La première phase du mandat du comité consistait à élaborer et à mettre en œuvre un programme d'acquisition de connaissances sur un vaste territoire au nord de l'actuelle limite des forêts attribuables. En effet, tout le territoire public au sud de cette limite a fait l'objet de

travaux de cartographie et d'inventaire réguliers qui ont débuté dans les années 1970 et qui se poursuivent toujours. Le comité bénéficiait ainsi de données récentes, de cartes écoforestières détaillées, de plusieurs milliers de placettes-échantillons temporaires ou permanentes et de points d'observation écologique. Par contre, pour la portion au nord et à l'est de la limite, les données étaient fragmentaires.

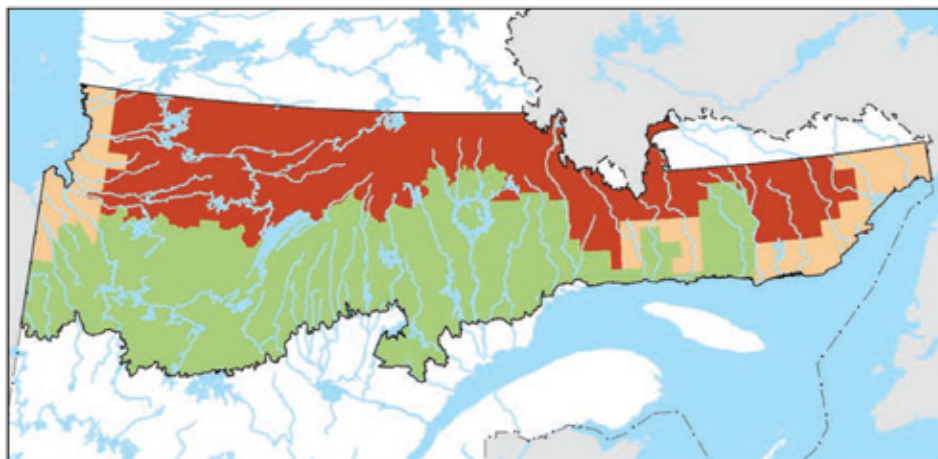
Pour répondre à ce besoin d'information, un programme d'inventaire écoforestier nordique (PIEN) a été défini et mis en œuvre. Le programme s'est échelonné sur une période de cinq ans, de 2005 à 2009.

La réalisation de ce programme d'inventaire nous permet ainsi de bénéficier de nouvelles informations récentes sur le territoire et les forêts du nord de la province, et ainsi de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une cartographie écoforestière à l'échelle

de 1/100 000, avec une superficie minimale de représentation de 8 hectares, décrit les variables permanentes du milieu, telles que les dépôts, le drainage et la pente, les variables écoforestières des peuplements ainsi que les perturbations naturelles. Un sondage de 875 placettes-échantillons a aussi été réalisé sur l'ensemble du territoire. Ces placettes étaient de trois types : des placettes écodendrométriques établies spécifiquement pour les besoins du comité, des placettes post-feu établies dans des brûlis de 10 à 30 ans et des placettes permanentes existantes remesurées, avec l'ajout de variables spécifiques.

Ces nouvelles données ont permis de produire plusieurs cartes représentant le territoire et les peuplements forestiers d'une partie très peu connue de la région. Elles nous permettront également de faire des analyses forestières, afin de documenter des problèmes ou d'éventuels projets de conservation ou de développement.

### Programmes d'inventaire couvrant le territoire d'étude.



- Programme d'inventaire écoforestier du territoire d'aménagement avec cartographie à l'échelle 1/20 000 (superficie minimale de cartographie de 4 hectares)
- Programme d'inventaire écoforestier nordique (PIEN) avec cartographie à l'échelle 1/100 000 (superficie minimale de cartographie de 8 hectares)
- Programme d'inventaire écoforestier nordique (PIEN) avec cartographie à l'échelle 1/100 000 (superficie minimale de cartographie de 16 hectares)

Pour consulter le Rapport et ses annexes :  
<https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-limite-nordique-forets.jsp>

Ressources boréales est une publication du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Édition et coordination : Julie Richard, conseillère en communication  
Julie.Richard@mffp.gouv.qc.ca | 418 295-4676 poste 231